

DÉLIBÉRATION n° CA-02-03-2018-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars 2018

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration
du 26 janvier 2018

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 26 janvier 2018 est approuvé, conformément à la pièce-jointe, et sous réserve d'y apporter la modification suivante :

A la demande de Madame Lyvia KOUTOU :

p. 1 :

Les membres présents :
[...] Lyvia KOUTOU [...]

Retirer ses nom et prénom des membres présents.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 2 mars 2018
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

26. MAR 2018

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des affaires juridiques

Compte-rendu du
Conseil d'administration

Séance du 26 janvier 2018

Ordre du jour :

- 1- Informations générales ;
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 22 décembre 2017 ;
- 3- Prime exceptionnelle pour les personnels BIATSS ;
- 4- Les principaux travaux 2018 ;
- 5- Capacité d'accueil à l'entrée de cycle de master et modalités de recrutement ;
- 6- Capacité d'accueil en 2^{ème} année de master et modalités de recrutement ;
- 7- Désignation des représentants de l'université de Poitiers au Conseil d'administration de la COMUE ;
- 8- Projet de contrat de site de la COMUE et évolution de la structure de coopération ;
- 9- Présentation du portail HAL « Hiper Articles en Ligne » ;
- 10- Présentation de la politique d'accompagnement des personnels entrepreneurs de l'université de Poitiers ;
- 11- Entrée au capital de la société Simedys ;
- 12- Présentation de la Commission universitaire des relations internationales ;
- 13- Charte de l'étudiant réfugié, demandeur d'asile ayant la protection subsidiaire ;
- 14- Procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation du 21 novembre 2017 ;
- 15- Tarifs et subventions ;
- 16- Questions diverses.

Les membres présents :

Licia BAGINI ; Yves BERTRAND ; Romuald BODIN ; Delphine BON ; Françoise BOISSEAU ; El Mustapha BELGSIR ; Philippe BRISSONNET ; Dominique BRUNET ; Sébastien CELLES ; Sandrine CHEVAILLER ; Gabriel de SAINT MARTIN ; Elvire DIAZ ; Sylvain DUBOIS ; Isabelle DUFRONT ; Marie-José GRIHOM ; Marie GAC ; Yves JEAN ; Karl JOULAIN ; Sébastien LAFORGE ; Myriam MARCIL ; Virginie NEVEU ; Rose-Noëlle SCHÜTZ.

Participants avec voix consultative :

Gilles MIRAMBEAU ; Sylvette VEZIEN.

Invités permanents :

Nicolas BOISTAY ; Emmanuel CLOSSE ; Roxane DURAND ; Serge HUBERSON ; Virginie LAVAL ; Ludovic LE BIGOT ; Loïc LEVOYER ; Nirmal NIVERT.

Procurations :

Magali ESPINASSE	à	Marie-José GRIHOM
Philippe JEHANNO	à	Yves JEAN
Evelyne LANDE	à	Yves BERTRAND
Karine MICHELET	à	Sylvain DUBOIS
Jean-Philippe NEAU	à	Rose-Noëlle SCHÜTZ
Thami ZEGHLOUL	à	Myriam MARCIL

1) Informations générales

Le Président informe que la présentation par la région du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation aura lieu lundi après-midi à 14h00 à la faculté de droit en centre-ville. Il invite les administrateurs à être présents. Tous les élus de tous les conseils sont invités. Une réforme de l'apprentissage est en cours. Les régions ont fermé la porte aux discussions. Les régions et les Chambres de commerce et d'industrie sont malmenées dans ce projet de réforme. Elles ont pris une position commune en disant qu'elles souhaitent être au cœur de cette réforme de l'apprentissage. Les enjeux sont le transfert aux filières économiques de la gestion de l'apprentissage et cela est une vraie inquiétude de la part des universités. La CPU est sur un strapontin dans cette concertation alors que l'enseignement supérieur est un enjeu majeur. L'Etat a une vision de l'apprentissage qui se réduit aux formations les moins qualifiées mais il ne considère pas que l'apprentissage, tel un master, est quelque chose d'important, or de nombreux masters sont ouverts à l'apprentissage et cela fonctionne très bien. L'enjeu au niveau national est de 20 millions d'euros d'excédent pour les universités. Cela est un enjeu important pour les universités. Il est de 400 000 euros pour l'université de Poitiers. Le Président rappelle que le CFA sur l'apprentissage qu'il préside s'est élargi, et se nomme à présent Nouvelle Aquitaine. Le CFA de Limoges est tenté de les rejoindre également. La région freine cette démarche sous prétexte légitime qu'il y a une réforme de l'apprentissage. La région souhaite qu'il n'y ait qu'un CFA de l'enseignement supérieur sur la Nouvelle Aquitaine. Il n'est pas certain que la région soit d'accord pour que ce soit Poitiers qui coordonne ce CFA de l'enseignement supérieur.

L'exercice 2017 va se terminer avec un léger excédent d'un peu plus d'un million d'euros. Cela est une bonne nouvelle soit un excédent de 0,4% du budget à -500 000 il y a dix jours. Beaucoup d'aléas concernant les recettes apparaissent. La question de la fiabilisation du processus des recettes est une des priorités pour l'année à venir. Il est intéressant d'avoir un nouveau DRH dans une université pour son regard sur son fonctionnement, et d'avoir un nouvel agent comptable. Il faut prendre le temps de l'écouter sur son rapport d'étonnement. Les rapports d'étonnement du DRH et de la comptable seront peut-être croisés. Du retard a été pris sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire, l'absence de DRH pendant deux ans a été un vrai handicap dans notre fonctionnement.

L'agglomération de Poitiers a installé El Mustapha BELGSIR de façon officielle mercredi matin. La structure du technopôle (entreprises université et collectivité) sur Grand Poitiers regroupe 18 chefs d'entreprise et les institutions. Le Président de l'Université fait partie des huit vice-présidents. Une démarche intéressante est enclenchée pour renforcer la synergie entre l'université, les laboratoires et les entreprises de l'agglomération et pas seulement. Le Président du conseil de surveillance du CHU a établi un livre blanc sur la santé très important. Une réunion a eu lieu hier matin au CHU sur ce sujet. Il permet de positionner le CHU dans le cadre de la réorganisation des CHU. Il invite tout le monde à lire le rapport de la Cour des comptes qui préconise dix CHU en France. Ce rapport va dans le sens d'une logique de métropolisation connue sur beaucoup de sujets d'où l'importance de ce livre blanc pour bien positionner le CHU en réseau avec les CHU de la nouvelle région.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 22 décembre 2017

Le Président propose de passer au vote.

Madame Sandrine CHEVAILLER ne prend pas part au vote car elle était absente lors du Conseil d'administration du 22 décembre 2017.

Délibération n° 01

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 22 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

3) Prime exceptionnelle pour les personnels BIATSS

Le Président propose d'attribuer une prime de 300 euros à l'ensemble des personnels BIATSS titulaires, CDI, contractuels de plus d'un an comme cela est fait depuis de nombreuses années pour compenser le fait que le travail sur le nouveau régime indemnitaire n'a pas été fait. 300 euros par personne représente une masse salariale de 400 000 euros. Le Président pense que le prochain régime indemnitaire coûtera un peu plus cher que l'actuel. Cette prime remercie les collègues BIATSS. L'université est vraiment sous tension forte du fait de l'augmentation des effectifs et cela ne concerne pas que les personnels enseignants et enseignants chercheurs. Les collègues BIATSS qui ont mis en place la GBCP et la dématérialisation sont également fortement sous pression. C'est une façon de les remercier et une reconnaissance faite par un coup de pouce au pouvoir d'achat malmené.

Monsieur Philippe BRISSONNET pense que les collègues BIATSS seront sensibles à cette prime. Cela fait plusieurs années que la situation de l'établissement est connue et il faut saluer que cette prime annuelle soit encore possible cette année. Les groupes de travail vont se mettre en place. Le RIFSEEP est le nouveau régime indemnitaire pour l'ensemble des personnels BIATSS que le ministère a mis en place d'abord pour les AENES, depuis septembre 2017 pour les personnels ITRF et cela va se faire maintenant pour la filière de bibliothèque. C'est encore un des comportements du ministère plutôt scandaleux. Il aurait fallu revenir à la case départ et ne pas créer un nouveau régime indemnitaire mais un régime lié au statut. Pour rappel, le problème n'est pas les primes, surtout avec la complexité de dégager des fonctions. Cela a déjà été vécu à l'université de Poitiers innovante à l'époque en mettant en place des cotations de poste. Tout ce que cela a généré derrière et génère encore est observé. Ce n'est pas cela qui compte pour la CGT mais les mesures de blocage du PPCR car il y a eu le parcours professionnel. La question est le point d'indice mais pas les primes. La participation à la vie de l'établissement, à l'enseignement et la recherche ne devrait pas passer par des primes.

Madame Myriam MARCIL rejoint Philippe BRISSONNET sur un certain nombre de choses qu'il a dites, et salue l'effort qui est fait sur le budget pour dégager cette prime. Comme déjà dit au CT ou au CA, elle regrette le caractère exceptionnel de cette prime et le fait de ne pas arriver à rendre les choses plus récurrentes et d'être obligé d'attendre de voir ce qu'il reste sur l'exécution du budget pour pouvoir dégager une marge de manœuvre alors qu'il y a de nombreux éléments qui plaident pour attribuer cette prime de manière un peu plus systématique. Cela sera fait dans le cadre du RIFSEEP. Elle souligne une très grande attente de la part des collègues BIATSS concernant cette indemnité car un blocage existait dans l'établissement qui s'est trouvé dans une situation d'entre deux pendant très longtemps. L'établissement avait le choix de généraliser la PFR à toutes les filières mais est resté dans l'état des cotations de postes qui datent de plus de trois ans, ce qui fait qu'il y a eu des évolutions dans les services et les fiches de poste. Des personnes attendent la mise à jour de leur cotation depuis plus de trois ans. Il leur est répété que le RIFSEEP va arriver, va reprendre les choses et mettre tout cela à plat. Les choses vont s'enclencher. Des collègues ont des demandes tout à fait légitimes. Les cotations sont restées bloquées. Il a été dit que tant qu'il n'y a pas de dispositif d'établissement, les mises à jour de cotations ne sont pas faites. Ils seront attentifs dans la mise en place du RIFSEEP parce qu'il y a une vision d'établissement et il faut un traitement le plus égalitaire possible entre les différentes filières. Les calendriers nationaux n'aident pas. Les textes ne sont toujours pas sortis pour une des filières. Donc il n'est pas simple de mettre en place une politique d'établissement.

Madame Sandrine CHEVAILLER salue l'effort fait par l'université pour mettre en place cette prime pour les collègues BIATSS. Ce n'est pas toujours évident et la situation des universités ne le permet pas partout. Les primes ne sont pas la panacée et plusieurs points de blocage au niveau national font que les salaires des collègues ne sont pas à la hauteur de ce qu'ils devaient être. Une attente existe sur le RIFSEEP et il est probable que cela coûte plus cher à l'établissement mais certaines catégories ont été un peu oubliées et vont, par la mise en place du RIFSEEP, avoir droit à une revalorisation en bonne et due forme.

Le Président fait savoir qu'à Limoges ou La Rochelle, la question de donner un coup de pouce au personnel BIATSS ne se pose pas. Il est de sa responsabilité de dire qu'en étant en excédent, il est possible de faire cette proposition. Il y est favorable. Cela a été discuté avec le DGS et le DRH. L'absence de DRH a fortement handicapé la mise en place du nouveau régime indemnitaire, cela va être le chantier de 2018. Le souhait de faire des propositions avec les partenaires sociaux dans le cadre du CT sur cette question existe. Le travail sera fait ensemble comme sur l'ensemble des dossiers. Le Président est satisfait depuis qu'il préside l'université, qu'elle soit toujours en excédent. Ce n'est pas le cas de nombreuses universités. Cela reste fragile, entre autres, sur le processus des recettes. Il faut travailler avec la DIAF, avec l'agence comptable, avec la cellule de gestion du CPER pour fiabiliser cette question des processus de recettes.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 02

L'attribution d'une prime exceptionnelle d'un montant de 300,00 € brut (trois cents euros) en faveur des personnels BIATSS (titulaires, contractuels, CDI et CDD de plus d'un an) est approuvée à l'unanimité.

4) Les principaux travaux 2018

Le Président invite le Vice-président en charge du Patrimoine et du Développement durable à présenter ce dossier.

Monsieur Laurent-Emmanuel BRIZZI fait savoir qu'en décembre dernier lors du vote du budget, une forte augmentation du budget lié aux travaux a été mise en avant. La présentation 2018 de la stratégie immobilière de l'UP couvre 2019 et 2020. Les deux principaux objectifs sont les mêmes : améliorer les conditions de vie et de travail de tous les usagers et rationaliser aussi les espaces. Deux grandes familles de projets existent. Les projets liés au CPER ont des contraintes temporelles assez fortes puisque le CPER finit en 2020. Il y a cinq projets fédérateurs et ensuite des projets dits hors CPER, 100% financés par l'université mais pas seulement, puisqu'il y a des possibilités de trouver parfois des cofinancements de partenaires. En fil rouge, il y a le schéma directeur du développement durable avec le réaménagement à l'échelle de l'établissement, des espaces intérieurs et extérieurs. Le projet d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment du secteur science a déjà démarré. Le coût général est de 14 millions d'euros. La livraison est prévue pour février 2018. Il a été décidé de poursuivre et d'accélérer les travaux des bâtiments B24 et B3 situés sur le campus principal de l'université avec la réalisation du même type de prestations pour les bâtiments B35 et B25 anciens bâtiments de mécanique et B31, ancien bâtiment de botanique. C'est un projet CPER donc il faut une livraison à septembre 2020 pour ne pas avoir de problème financier. Actuellement, une étude de maîtrise d'œuvre a lieu concernant ces bâtiments et devrait être terminée en septembre 2018. La consultation des entreprises se fera jusqu'à fin 2018. Les travaux commenceront en janvier 2019. Les trois bâtiments vont se faire en parallèle avec une livraison pour septembre 2020. Il faut 18 mois pour faire tout cela. Les accès au B24 ont été passablement modifiés pendant la période des travaux. L'accès aux bâtiments est prévu car il faut maintenir l'activité d'enseignement et de recherche. Mais le fait d'avoir un chantier tout autour du bâtiment génère des petits problèmes. Il faut donc imaginer qu'il va y avoir la même chose autour de trois bâtiments du secteur science qui va engendrer un peu plus de perturbations aux abords de ceux-ci. Le deuxième projet est le pôle de chimie pour un coût de 10 millions d'euros. Il va se retrouver à la place du bâtiment Oméga B15. La déconstruction a commencé. Actuellement, la phase d'interaction est en cours avec les usagers car il a été décidé d'étudier la possibilité de transformer le pôle de chimie en un pôle IC2MP qui concerne aussi la géotechnique. L'idée est de regrouper la totalité du laboratoire IC2MP au même endroit ou à proximité. Actuellement l'étude est en cours sur la possibilité d'intégrer un certain nombre d'autres bâtiments, en particulier, de regarder la faisabilité de récupérer une partie du B25. Valagro a cessé son activité

et il faut demander à la région ce qu'elle compte faire du bâtiment B14 et éventuellement l'université ne serait pas défavorable à intégrer ce bâtiment dans le pôle de chimie, ce qui permettrait de gagner un peu de place. Cela représente plus de 1500 m² et ce serait en très bonne adéquation avec le projet de pôle de chimie cofinancé par la région. Un concours d'architecte aura lieu, ce qui rallonge un peu la durée. Cela est prévu en septembre 2018. Il faudra à cette date connaître les contours disponibles pour ce bâtiment. Ce sera un peu plus long pour la réalisation, soit décembre 2020, car in fine, trois bâtiments seront à construire ou deux si le B14 est récupéré. Le troisième projet est le transfert de l'ESPE au Centre universitaire de la Charente (CUC) pour environ 3 millions d'euros. Un accord est passé avec le centre hospitalier Camille Claudel. L'empreinte sur le terrain est faite. Cela représente environ 1200 m². L'analyse des besoins avait été réalisée avec l'ESPE et les formations actuelles sur le site du CUC jusqu'à fin 2017. Tout allait très bien sauf l'augmentation des capacités d'accueil en FSS qui rajoute énormément de tension sur les salles. Le préprojet commencé va être revu. Un nouvel audit est fait sur les salles du CUC et principalement les salles du M2 pour connaître le taux d'utilisation et la possibilité de réutiliser un certain nombre de salles en salles de TD et de cours de façon à redéfinir les besoins pour ce projet.

Le Président précise qu'il y a une enveloppe bien précise. L'université met 1,5 million d'euros dans le cadre du CPER et les collectivités territoriales mettent le même montant. L'enveloppe a été négociée longuement avec la ville et le département. Il n'est pas possible de dépasser les trois millions d'euros. L'augmentation des capacités d'accueil en STAPS soulève aussi cette question des locaux. Cela ne concerne pas seulement des besoins en moyens humains et équipements sportifs mais aussi en salles.

Monsieur Laurent-Emmanuel BRIZZI ajoute que cela est plus problématique que sur le site d'Angoulême parce qu'il n'y a pas de solution de repli et les locaux du CUC 100% dédiés à l'université de Poitiers ne sont pas les locaux de l'université. Le quatrième projet est la Maison des savoirs en réseau. La ruche a été faite sur une partie du A2. La deuxième partie est commencée. La partie ruche va rester et les deux autres morceaux vont être fermés. Ce n'est pas vraiment la partie travaux qui pose des problèmes mais la partie réaménagement des services ou la continuité de services. Un transfert de l'activité aura lieu en fonction de la nature de l'activité. Trois niveaux d'activités ont été définis. 1^{er} niveau : Le présentiel étudiant, donc avoir des salles de lectures classiques. 2^{ème} niveau : L'accessibilité à des documents à court terme donc à l'échéance d'une semaine. 3^{ème} niveau : Le stockage massif de documents. Une partie de l'activité va être transférée au A1, au B2 et au B4. Un certain nombre de problématiques restent encore à définir. Le début du déménagement est prévu pour la fin de l'été pour pouvoir démarrer les travaux en janvier 2019. Une question sur les fonds anciens est assez problématique. Il y a la possibilité d'aménager des salles de lecture à proximité. L'idée initiale était d'aménager des salles de lecture dans des salles peu utilisées dans les bâtiments A1 et A3. L'augmentation des effectifs pour la prochaine rentrée met à mal un certain nombre de ces options. Un travail sur d'autres options est réalisé. Le dernier projet est le bâtiment Malraux. Le projet est couplé à la rénovation de l'IUT de GEA situé au centre-ville dans l'attente d'une décision politique avec Grand Poitiers. Une réunion a lieu dans quelques jours sur cette thématique pour finaliser cette partie liée à l'IUT. La déconstruction du bâtiment Malraux commence dans une semaine. L'idée générale est de déconstruire et de requalifier l'espace. Un concours d'architecte aura lieu vers la fin de l'année et les travaux débiteront en janvier 2020 avec le réaménagement complet et la requalification de l'espace. Un peu de délais est mis sur les travaux par rapport au planning prévisionnel car Poitiers modifie les accès au centre-ville comme le réaménagement de la voie Malraux pour le BHNS. Il a fallu se coordonner, ce qui a engendré des délais supplémentaires. Au sujet des projets hors CPER dans le cadre du schéma directeur développement durable, le parking du C7 est rénové. Il a été décidé de poursuivre ces réaménagements de parkings secteur par secteur en fonction de la contrainte des différents secteurs. Le parking de la faculté de médecine va être réaménagé cette année. Puis, il y aura le réaménagement dans le secteur A autour du bâtiment de droit. Ensuite le secteur B est prévu pour 2020. Pour 2018, des projets d'aménagement du campus de Poitiers ont été validés en particulier le cheminement des campus S avec la mise en valeur de mobilités piétonnes et cyclistes et sur l'affichage lié à des durées de parcours. Le réaménagement des abords (pistes piétonnes et cyclables) de la rue Raoul Follereau qui traverse le campus aura lieu. Il existe aussi un projet de base de vie en lien avec le CROUS Rabelais. Il y a également un projet d'aménagement d'une base de vie sur le pôle universitaire de Niort. En 2019, ces bases de vie seront faites sur un autre endroit du campus et sur le site d'Angoulême à l'IUT. L'aménagement de l'allée Jean Monnet va être fait à l'été 2018. L'idée est de modifier la nature de cette voie en gardant l'accès livraisons mais sans accès pour tous les usagers. Le réaménagement de cette allée se

fait en concertation avec Grand Poitiers. Le parking du C7 représentait un tiers de covoiturage encadré et deux tiers de parking classique. Il a été décidé de faire deux tiers de covoiturage encadré et un tiers d'accessibilité classique car le C7 est accessible à beaucoup d'extérieurs. En plus de ce réaménagement, un travail aura lieu sur la modification des accès en concertation avec Grand Poitiers. Un travail est fait sur le site de la présidence à la rénovation des réseaux de Guillaume VII Le Troubadour. Un parking de l'UP est réaménagé en lien avec le projet Malraux. Il y aura des travaux sur les réseaux d'eau pluviale de la copropriété avec une séparation des eaux pluviales et des eaux usées. Il a été pensé une mise en accessibilité de la totalité des bâtiments de la copropriété et une reprise des parkings. Cela va s'accompagner d'un réaménagement des espaces verts. Tout le site va être concerné. Un travail de phasage est lié au nombre de places de parking qui seront à disposition pour la copropriété. À certaines périodes il pourra y avoir un tiers des emplacements actuels. Cela va être très compliqué pendant presque deux ans. Il y a le projet de hall de TP de chimie qui n'est plus aux normes depuis quelques années. Il n'y a pas d'information à communiquer avant la fin du concours d'architecte. La consultation de la reprise aura lieu, dès la rentrée, l'année prochaine. Le début des travaux est prévu au deuxième trimestre 2019 et dureront un an. Pendant cette période, des petites modifications d'accès pour ces bâtiments seront faites. Un projet de restructuration des laboratoires de l'université, donc Pprime, la plate-forme Prométhée et le pôle de chimie, est en cours. L'idée est de travailler sur le laboratoire EBI avec un transfert de l'EBI dans le bâtiment B31. Le travail de programme est terminé et actuellement le personnel est dans une phase de consultation pour la maîtrise d'œuvre de façon à prévoir le début des travaux dès 2019. Les travaux intérieurs se feront en même temps que les travaux extérieurs pour la rénovation énergétique. Un phasage est à faire pour minimiser les complications. Le dernier projet concerne la fin du transfert du CEAT sur le site du Futuroscope. Il s'appelle Prométhée 2. Actuellement, quatre bâtiments sont encore en activité pour le site du CEAT, soit le bâtiment F6, le bâtiment Ecomat liés à des activités liées à la combustion en relation directe avec l'ENSMA, le Banc Martel dont l'activité est financée par une contractualisation avec le CNES. Ils sont actuellement en phase de fin de développement d'Ariane 6 et il est impossible de transférer pendant cette période. L'idée est donc la vente de la totalité du site. Il faut pouvoir assurer, pendant la durée de la phase Prométhée 2, le maintien de l'activité scientifique. Cela est sûr pour les bâtiments F6 et F15 et la problématique du F3 et du F6 est juste une zone de stockage. Le stockage peut se faire sur le site ou à un autre endroit. La totalité du projet concerne Prométhée 1, Prométhée 2 et Martel 2. Prométhée 2 devrait démarrer très rapidement et pour Martel 2 se pose la question de savoir si le CNES va vouloir maintenir cette installation. En plus de tout cela, il y a les demandes des composantes, des services et des laboratoires. L'extension du service de santé universitaire est programmée pour 2018. Un gros travail sur l'agenda de l'accessibilité handicap est programmé. Le projet va durer jusqu'en 2023, secteur par secteur, bâtiment par bâtiment. La programmation est toute fléchée. Il y a aussi un travail de sécurisation des locaux en ce qui concerne les contrôles d'accès badgé. Le travail se fait secteur par secteur sur l'accès des bâtiments. Le recâblage des bâtiments est réalisé pour l'anticipation de la TOIP (téléphonie par IP). La rénovation des cafétérias sur la demande du CROUS se fait en lien avec l'aménagement des bases de vie sur les différents campus. Il indique la reprise de l'accès principal du PUN avec la mise en place d'une base de vie sur le site. Une réfection des parkings de l'IUT d'Angoulême est prévue. L'autre projet est la conversion des installations de production de chauffage, d'eau chaude, de l'université en biomasse. C'est un projet 2018-2020 en partenariat avec les différentes parties prenantes. Un travail est fait avec l'ISAE ENSMA pour la partie Futuroscope. L'idée est d'avoir une production de chaleur 100% verte en 2020.

Le Président rappelle qu'il n'était pas favorable à l'évolution du patrimoine. Les collègues de Tours ou Angers investissent entre 1 million et 1,5 million par an dans l'immobilier parce qu'ils n'ont pas les moyens de faire plus. Ici il est possible de mettre en place une vraie stratégie immobilière de rénovation des bâtiments et des actions dans le cadre du développement durable. Le travail fait sur la chaufferie biomasse est assez exemplaire. Si cela est labélisé, l'assemblée générale de l'association serait reçue prochainement sur le développement durable. Le site est repéré au niveau national car une vraie stratégie immobilière est présente et s'inscrit dans les enjeux de la transition écologique et environnementale. Au regard des enjeux du changement climatique, il faut faire bouger les pratiques et les pratiques des étudiants. Le 21 mars, le Printemps de la recherche sera organisé pour la première fois. Le souhait est d'ouvrir les laboratoires à la communauté pour que les collègues connaissent la plateforme Prométhée, les travaux de l'Institut de Droit Public, des sociologues ou d'EBI. Il faut une demi-journée en lien avec les responsables administratif et chefs de services pour que les personnes qui travaillent aux services de l'université puissent aller visiter Prométhée, rencontrer les collègues juristes ou spécialistes de droit rural, aller voir l'animalerie à l'EBI ou le souffleur de

verre. En faisant cela tous les ans, au fil des années, les uns et les autres pourront dire que l'université a du sens. Donc le 21 mars sera une journée banalisée dédiée à la découverte de la recherche.

Monsieur Laurent-Emmanuel BRIZZI pense que tout le monde est conscient que la loi de transition énergétique est en train d'être votée à l'Assemblée et il est prévu de mettre des amendes pour les organismes ne respectant pas cette transition écologique. Pour l'université de Poitiers, il fallait compter 150 000 euros d'amende à l'année. Avoir la chaufferie biomasse permet d'atteindre les objectifs et de ne pas payer cette amende.

Le Président ajoute que le travail est fait et que des retards ont été pris sur cette question. Concernant le sujet du fémur trouvé à Toumaï, le Président de l'université n'est pas habilité à émettre un avis sur cette question. Il n'est pas spécialiste. Cela relève des controverses légitimes entre experts scientifiques.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Karl JOULAIN demande si une dotation aux amortissements existe pour le hors CPER et sur combien de temps.

Monsieur Laurent-Emmanuel BRIZZI répond que cela dépend des travaux. Cela peut aller jusqu'à 30 ans. Il n'y a pas de dotation pour les CPER.

Madame Sandrine CHEVAILLER demande s'il y a assez de personnes car cela est un chantier très vaste.

Monsieur Laurent-Emmanuel BRIZZI répond que la DLPI est en sous-effectif. Un travail est réalisé depuis plusieurs mois pour essayer de corriger cela. Effectivement cela pose un certain nombre de problèmes concernant le suivi des travaux et cela a entraîné un certain nombre de retards mais globalement le cap doit être maintenu. Des postes sont ouverts, des candidats sont présents mais en comparant ce qu'il leur est offert avec ce qu'ils ont déjà, cela pêche.

Monsieur Nicolas BOISTAY confirme que des postes de conducteurs d'opérations sont présents. Cela est compliqué puisqu'une concurrence du privé est très importante comme pour d'autres métiers au sein de l'université. Même en proposant des postes sur des CDD de trois ans avec des renouvellements de période d'essai, il est compliqué de recruter ou d'attirer car derrière il n'est pas possible de s'aligner avec le privé, même en termes indemnitaires.

Le Président informe que la semaine prochaine, des commissions de recrutements auront lieu. Le problème est évident, les salaires sont beaucoup plus faibles que dans les collectivités ou au rectorat. L'opportunité d'avoir des apprentis n'est pas saisie. D'autres services mobilisent cette démarche et il est particulièrement intéressant de repérer des jeunes qui sont bons et qui peuvent être recrutés. Il serait intéressant pour des jeunes en apprentissage, en termes de futurs qualifiés, d'avoir une perspective de contrat de trois ans, ce qui leur mettrait le pied à l'étrier.

Madame Virginie NEVEU demande s'il est possible d'avoir en complément le nombre de postes concernés actuellement par un recrutement et le niveau des postes de conducteurs d'opérations par rapport à la fiche de poste proposée.

Monsieur Nicolas BOISTAY répond qu'un poste au concours est ouvert pour recruter directement un titulaire sur un des postes vacants et une publication est refaite au niveau IE. Il y a également des candidatures. Si cela échoue, ce sera mis au niveau IR mais les salaires sont quasiment les mêmes en début de grille. En termes d'attractivité, cela n'attire pas forcément le même public.

Monsieur Philippe BRISSONNET pense que la question du recrutement des CDD et des apprentis devient très importante. Il y a un vrai souci. Pour rebondir, tout le monde ne peut pas faire du covoiturage et n'habite pas à proximité. Il faut pouvoir quand même accéder au lieu de travail.

Le Président est tout à fait d'accord. Tout le monde n'habite pas à proximité et en même temps certains peuvent faire du covoiturage. Il faut sensibiliser. 50% des étudiants habitent dans un rayon de trois kilomètres. Cela n'a pas de sens d'aller du Studel à la faculté de sciences en voiture.

Monsieur Laurent-Emmanuel BRIZZI explique que le plan de déplacement de l'établissement (PDE) a été acté. Un travail est fait sur des solutions pour les personnes travaillant sur des multisites, en particulier les collègues du Futuroscope qui donnent des cours sur le campus sciences. Il y a aussi les personnes qui viennent de Niort ou d'Angoulême et qui disent qu'ils n'ont pas de place. L'idée serait de réserver un parking pour les gens qui travaillent sur deux sites et arrivent en milieu de journée.

Le Président ajoute que cela concerne tous ceux qui se déplacent sur cinq lieux dans la journée. Cela fait longtemps que la ville dit qu'il faut faire les travaux de réseaux. Il n'est plus possible de les ajourner. Il va y avoir une pression forte sur les questions de stationnement sur la présidence et ce n'est pas le fait de déplacer les lieux du CA qui va résoudre les questions d'accès pour les personnes y travaillant.

Madame Isabelle DUFRONT informe qu'un garage à vélo est présent au B25 mais aussi des services communs. Hier, des collègues ont transporté des ordinateurs, deux cartons de documentation et des roll up le matin sur le secteur C et l'après-midi au forum de droit au secteur A. Il ne faut pas traverser l'ensemble du campus sous la pluie avec des cartons, ce n'est pas possible.

Le Président remercie Monsieur Laurent-Emmanuel BRIZZI.

5) Capacité d'accueil à l'entrée de cycle de master et modalités de recrutement

Le Président considère, sur le plan réussite étudiant, que la fin du tirage au sort est une bonne nouvelle. C'était un système injuste. Pour l'université de Poitiers, une loi concernant toutes les filières va être votée avec la mise en place de capacités d'accueil et une volonté de renforcer la bonne information entre les lycées et l'université. Il souligne la volonté de travailler sur cette question de l'arrivée en première année. Ce sas entre le lycée et l'université est compliqué. Ces orientations peuvent être intéressantes avec dans le même temps, un Etat qui tient un discours qui est globalement intéressant sur la réussite étudiant et qui met beaucoup d'argent sur le PIA puisque sur deux ans, c'est un milliard consacré aux investissements d'excellence et 500 millions consacrés sur cinq ans à la loi sur l'orientation des étudiants. Pour rappel, le choix a été fait de dire que les capacités d'accueil seront toujours supérieures au nombre de lycéens de l'académie qui veulent venir dans l'université de Poitiers. L'an dernier, tous les étudiants qui voulaient venir à Poitiers ont été accueillis et ce sera pareil cette année. Il faut le dire aux familles. Dans le même temps, l'université de Bordeaux met en place une capacité d'accueil, alors qu'elle a trois fois plus de lycéens que Poitiers, trois fois inférieure à la capacité d'accueil en psychologie. Cela veut dire que le Bac n'est plus un diplôme permettant d'accéder à l'université en Aquitaine. Si cela était la même chose à Bordeaux, Poitiers, Pau, Nantes ou Tours, il y aurait une difficulté par rapport à la démocratisation et à l'accès à l'enseignement supérieur. Lors de la rencontre avec la ministre Frédérique VIDAL, mardi 16 à Bordeaux, le Président a évoqué les moyens obtenus concernant la filière des STAPS puisque l'engagement était pris d'augmenter les capacités d'accueil pour permettre à plus de lycéens de venir dans cette filière en faisant attention aux équipements sportifs et à l'insertion des étudiants. Il ne s'agit pas d'accueillir un nombre d'étudiants tellement élevé qu'ils échoueraient ensuite en termes d'insertion professionnelle. Un accord avait été trouvé à condition d'avoir des postes d'enseignants et de BIATSS. Il existe un poste de personnel BIATSS pour la scolarité puis six postes d'enseignants et donc une capacité d'accueil va être mise en place et va être augmentée à Poitiers et à Angoulême concernant le L1 de STAPS. Cela va dans le bon sens. La question évoquée avec la ministre indiquait que les mêmes besoins existent en moyens humains, en psychologie, en biologie, en LEA et en droit. La ministre a répondu « ces moyens vous en faites ce que vous voulez ». Deux jours plus tard à la conférence des Présidents, avec l'échange au sein de l'association des Présidents de recherche et de formations, les collègues de Lyon ont dit que leurs postes ont été répartis à la criée. C'est-à-dire que le recteur a réuni les Présidents, Présidentes et chacun a dit combien de postes il lui fallait. Un recteur sous la pression d'un directeur d'IUT, a dit au Président de l'université qu'il y aurait un poste à l'IUT même s'il n'y a pas besoin de renforcer le personnel encadrant IUT. Selon les rectorats, les choses étaient très variées. Des collègues avaient huit postes et en ont mis un par composante. Pour rappel, dans la loi de finance, il y a six millions sur les STAPS. Ce sont des postes dédiés aux STAPS et

le choix du Président et de son équipe consiste à régler le STAPS cette année et à être attentifs avec les doyens sur la biologie et la psychologie. C'est déjà le cas sur la biologie avec le doyen de Sciences car des postes ont été redéployés en interne vers la biologie. Donc ils seront attentifs vers la biologie, la psychologie, LEA et le droit quand des postes pourront être redéployés. Enfin, cela est très compliqué pour les communautés et un manque de moyens existe dans des filières sous tension, plutôt à Poitiers en Psychologie, Biologie et LEA. En Droit la situation est globalement bonne. Il est satisfait d'avoir des postes dédiés pour des STAPS et des postes pourraient exister aussi pour d'autres filières. Quand 700 millions sont mis en 2018 sur le PIA et que le souhait est de résoudre les questions d'accueil des étudiants en première année par des appels à projets et qu'il y a une concurrence dans le cas du nouveau cursus universitaire, cela est un vrai problème de politique nationale car toutes les universités ont besoin de moyens pour mettre en place une année de propédeutique ou une année de remédiation. Le Président est très favorable à cela. Il faut des moyens humains dédiés à cette question. C'est un vrai enjeu. 400 ou 500 étudiants pourraient bénéficier de cette année de remédiation si des moyens humains existaient. Ce n'est toutefois pas avec des financements par des appels à projets que cette question doit être réglée. Il devrait y avoir un financement pour toutes les universités, lié au nombre d'étudiants en première année.

Le Président invite la Vice-présidente de la Formation à présenter ce dossier.

Madame Virginie LAVAL indique qu'un nouveau document a été déposé sur le bureau virtuel il y a à peine trois jours parce que des erreurs techniques apparaissaient sur le premier document déposé. En termes de capacité d'accueil, le master information et communication porté par sciences humaines et art affichait 42 places mais 57 étudiants peuvent être accueillis et le master mention droit des affaires affichait 80 places alors que 95 étudiants peuvent être acceptés. Cela a été corrigé en ce sens. Par ailleurs, elle a eu des demandes de dernière minute de porteurs de mention qui ont souhaité enlever un élément demandé aux étudiants, etc. Elle propose un bilan du vécu de l'an dernier : 2353 places en master ont été offertes aux étudiants après les inscriptions. Aujourd'hui, en master, 495 places sont vacantes. Les capacités d'accueil ne sont pas atteintes sur les formations pour la plupart des masters. L'an dernier, dans le cadre de la mise en place des saisines auprès du rectorat de la grande académie, 55 demandes de saisines ont été reçues à l'université de Poitiers et 15 ont été refusées parce que la collègue au niveau du rectorat qui gère les demandes de saisines a fait des demandes sur des masters de l'IAE qui étaient pleins. De plus, il est évident qu'il n'était pas possible d'aller au-delà. Normalement, un rectorat, dans le cadre des discussions, ne fait pas de propositions sur des masters qui ont atteint leur capacité d'accueil donc cela est une erreur de la collègue qui gère cela au rectorat. La perspective 2017-2018 est plutôt bonne puisque 3009 étudiants sont inscrits en L3 cette année et 3071 places en master sont offertes. Donc, globalement, il ne devrait pas y avoir de difficulté. Bien sûr, il y aura des masters en tension. Le panorama global n'est pas le reflet précis de chacune des mentions. Des difficultés apparaîtront comme d'habitude en master MEEF second degré pour celles et ceux voulant faire le parcours éducation physique. Des difficultés apparaîtront dans le master psychologie. Des masters de l'IAE atteignent très vite leur capacité d'accueil. Pour rappel, les capacités d'accueil, les modalités de sélection sont présentées exclusivement au niveau pour lesquels les établissements ont été accrédités ou habilités, ce qui change la donne pour l'université de Poitiers qui va être accréditée et dont le niveau de référence est la mention. Les capacités d'accueil ne sont pas fixées au niveau des parcours types. L'université de Poitiers sera accréditée en avril, confirmé par le CNESER, pour les formations. En annexe, il est noté l'ensemble des capacités d'accueil fixées par mention à l'entrée de cycle. L'article 1 renvoie à cette annexe. L'article 2 fixe un point essentiel : il y a bien des capacités d'accueil par mention et des modalités de recrutement par mention, spécifiées au niveau de l'annexe sur le bureau virtuel. Les articles suivants précisent le fonctionnement à l'université de Poitiers. La commission de recrutement se situe au niveau de la mention et la proposition est qu'elle soit constituée du ou des responsables de la mention qui va réunir de manière collégiale pour discuter du recrutement de ses étudiants, au moins deux enseignants titulaires responsables de parcours types ou intervenant dans l'information car certaines mentions n'ont pas de parcours type, donc au moins trois personnes. Il est évident aussi que lorsqu'une mention est constituée de huit parcours, il est essentiel que les responsables de parcours participent au recrutement des étudiants sous la responsabilité du porteur de mention qui anime la discussion autour de ce recrutement. Pour essayer de clarifier la procédure auprès des étudiants, il a été tenté, en lien avec les assesseurs à la pédagogie, d'homogénéiser les pièces justificatives obligatoires que les étudiants doivent déposer pour candidater à un master. C'est essentiel pour une bonne transparence et une meilleure lisibilité auprès des étudiants. Tout ce qui est diplôme, relevé de notes et certificat va permettre d'apprécier le

cursus académique de l'étudiant. Un courrier doit exposer les motivations et le projet professionnel, un CV et une photocopie de la carte d'identité ou du passeport. Évidemment ces pièces étant la plupart du temps demandées par tous les masters, peuvent pour certains d'entre eux ne pas suffire et la porte est ouverte à des spécificités de telle sorte qu'un master puisse demander une promesse de stage, une attestation sur un stage, etc. Donc il y a un cadre général avec des spécificités pour chacune des mentions. L'article 5 est essentiel dans le cadre d'une plus grande visibilité pour les étudiants et surtout dans le cadre des saisines possibles auprès du rectorat pour intégrer un master à l'échelle nationale. Au sein du réseau des VP CFVU relayés par la CPU, le ministère a travaillé avec l'université de Poitiers sur la mise en place d'un calendrier national, ce qui semble essentiel dans le cadre du recrutement en master et l'université de Poitiers a opté pour ce calendrier. La période de candidature a lieu entre le 23 avril et le 14 mai. L'engagement est pris de publier les résultats au plus tard le 22 juin. Pour fluidifier le processus, les étudiants ont un temps de réponse à respecter qui est le 20 juillet 2018 au plus tard. Au-delà de cette période, s'ils ne sont pas venus s'inscrire à l'université de Poitiers, ils perdent le bénéfice de leur place dans le master en question et libèrent une place pour ceux étant en liste d'attente. Des dérogations spécifiques seront prises en compte et notamment toutes celles qui relèvent des critères sociaux car les calendriers ne coïncident pas forcément.

Le Président explique que le jour où il y aura un seuil de simplification, une fois que la CFVU aura voté, les choses ne passeront pas en CA. Des aspects sont importants mais la commission formation et vie étudiante est la mieux placée pour le dire. Il ne va de même des questions posées au CT qui sont systématiquement renvoyées au CA.

Monsieur Philippe BRISSONNET est un peu réservé sur ce qui est dit. Lorsque le CT émet un avis, en général, le CA ou la CFVU, ne remet pas en cause la décision. Pour le CT, c'est un problème. Il regroupe 90% de problématiques BIATSS qu'ignorent les collègues enseignants. Les problématiques BIATSS sont compliquées.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 03

Les capacités d'accueil et les modalités de recrutement en master 1, pour l'année universitaire 2018/2019, pour l'intégralité des masters de l'université de Poitiers, sont approuvées par 23 voix.

6) Capacité d'accueil en 2^{ème} année de master et modalités de recrutement

Madame Virginie LAVAL informe que ces mentions dérogatoires sont exclusivement des mentions de droit. Elles avaient la possibilité de maintenir ou pas la sélection entre le M1 et le M2 ou bien de basculer dans le système entrée de cycle. Le droit a fait le choix de ne basculer que certaines mentions à l'entrée de cycle et d'en conserver pour maintenir la sélection entre le M1 et le M2. Mais des mentions faisant le choix de basculer sur un recrutement à l'entrée de cycle, ont admis l'an dernier en master 1 des candidats sans les sélectionner. Cela veut dire que ces mentions, pour la dernière année, sont autorisées à sélectionner les candidats entre le M1 et le M2. Il y a deux processus de recrutement pour la psychologie, le droit de la propriété intellectuelle, le droit du numérique, le droit pénal, justice procès et procédure et un master de l'IAE qui est management et administration des entreprises, qui lui, n'a pas de master 1 donc recrutera en M2 de manière systématique, ce qui va être très compliqué à gérer pour les équipes pédagogiques. Elles ont deux processus de recrutement à générer en même temps pour cette seule et unique année universitaire. Concernant les procédures mises en place, elles sont strictement à l'identique de celles présentées pour l'entrée de cycle. La procédure est plus transparente avec une meilleure lisibilité pour les étudiants à l'exception du calendrier de recrutement. C'était à la liberté des équipes pédagogiques de chacune des mentions de décider de son calendrier de recrutement pour le M1 et le M2. Donc des calendriers spécifiques ont été proposés par les équipes pédagogiques de ces masters.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 04

Les capacités d'accueil et les modalités de recrutement en master 2, pour l'année universitaire 2018/2019, pour les mentions de masters dérogatoires à l'université de Poitiers, sont approuvées à l'unanimité.

7) Désignation des représentants de l'université de Poitiers au CA de la COMUE

Le Président peut proposer deux nouveaux membres au CA de la COMUE. Il propose la Vice-présidente en charge des relations internationales Christine FERNANDEZ-MALOIGNE et le Vice-président en charge du patrimoine et du développement durable Laurent-Emmanuel BRIZZI. Cela évoluera après l'été. Ils vont être administrateurs pour quelques semaines ou quelques mois.

Délibération n° 05

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la désignation de Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE et de Monsieur Laurent-Emmanuel BRIZZI en tant que représentants de l'université de Poitiers au Conseil d'administration de la COMUE.

8) Projet de contrat de site de la COMUE et évolution de la structure de coopération

Le Président présente les cinq axes stratégiques. Un premier axe concerne les questions de formations en particulier d'innovation pédagogique. Dans le cadre d'un appel à projet, un financement à main levée entre les trois établissements a été obtenu. L'axe qui a pour finalité de développer la formation tout au long de la vie correspond à un axe d'université et à un axe de la COMUE. Un dossier intéressant a été déposé dans le cadre des nouveaux cursus universitaires autour de cette thématique. Les écoles doctorales en commun de Poitiers, ISAE-ENSMA et de l'université de Limoges sont un des piliers de la COMUE. Jérôme GREVY qui dirige une des écoles doctorales a dit lors de la nuit des idées que cela se passait très bien y compris dans le domaine des humanités. Les collègues historiens de La Rochelle viennent régulièrement à Poitiers car ils sont un peu désœuvrés. Le troisième axe est l'importance des relations internationales. Les trois établissements portent des innovations en direction de la Colombie, du Pérou et de l'Indonésie. Des relations importantes sont développées avec l'Indonésie au niveau de l'établissement. Un dossier vient d'être déposé pour PEPITE international. Le deuxième point parle des partenariats locaux. La quatrième thématique est le numérique et les innovations pédagogiques. La cinquième thématique est la question des vies de campus. La diffusion du projet de contrat de site qui va être négocié avec le ministère entre le 29 janvier et la fin du mois de mars paraît importante. Il faudra faire le point et donner l'information sur les propositions faites au ministère. Le Président souhaite qu'il y ait une discussion en CA sur la question de l'évolution de la structure juridique de la structure de coopération entre les trois établissements. Avec Loïc VAILLANT, Alain CELERIER et Roland FORTUNIER, ils ont souhaité profiter de l'opportunité d'une nouvelle loi proposée par le Président MACRON et qui sera votée au printemps. C'est une loi sur une société de confiance avec un article 28 permettant aux établissements d'enseignement supérieur de développer des expérimentations hors des fusions, hors des COMUE ou hors des associations. Dans le cadre de cet article, nombre d'universités se disent qu'un certain nombre de choses peuvent être testées. La structure juridique de la COMUE est lourde, entre autres, avec un conseil académique où peu de personnes sont mobilisées pour siéger. Une structure de coopération territoriale plus souple est proposée mais avec un conseil d'administration qui représentera les conseils d'administration des établissements. Il propose également des espaces de gouvernance qui sont un comité stratégique où des personnalités extérieures seraient également présentes et des groupes de travail thématiques permettant de mobiliser des universitaires en dehors d'un conseil académique mais des collègues investis par exemple sur numérique et pédagogie ou sur la question des relations internationales, ou les transports et l'aéronautique. Le 17 janvier, une réunion a eu lieu au cabinet de la ministre avec deux membres du cabinet dont Anne-Sophie BARTHEZ, avec le conseiller d'établissement Jean-Louis BILLOËT, Loïc VAILLANT, Roland FORTUNIER et le directeur général de la COMUE. Cette réunion de deux heures a été très constructive avec le cabinet. Le résumé de cette réunion est de dire qu'il y a la place dans la Nouvelle Aquitaine pour deux structures de coopération territoriale. Le ministère soutient cette stratégie en disant qu'il

semble évident de ne pas pouvoir mettre tous les établissements d'enseignement supérieur dans la même structure de coopération territoriale. La COMUE Aquitaine a été peu évoquée. Elle se pose des questions sur sa stratégie en termes de coopération territoriale du fait du départ de Bordeaux même si le décret n'est pas pris. La décision politique du conseil d'administration est prise. Donc cela a été validé par le cabinet de la ministre. Ils sont favorables à l'idée d'avoir une structure de gouvernance plus souple. L'ESEN vient de rejoindre en tant que membre associé l'actuelle communauté d'université Léonard De Vinci. Une discussion a lieu avec Canopé qui va également rejoindre la structure en tant que membre associé. Le Président est en discussion avec le Président et le directeur de l'école européenne de l'image. Aujourd'hui il est possible de dire aux écoles d'art y compris les IRTS et les CREPS qui frappent à la porte, qu'elles peuvent rejoindre une structure de coordination territoriale de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés. Il serait bien de coordonner l'ensemble des établissements sur des projets stratégiques en termes de formations tout au long de la vie et relations internationales. Il faut que chaque établissement coopère et que rien ne soit imposé par une structure qui serait au-dessus des établissements. Des synergies et des coopérations sont à développer. Le fait que l'ESEN a rejoint la structure et que Canopé va le faire donne un poids à cette structure de coopération. Sur le dossier du Data Center, les deux communautés d'universités ont répondu en commun et ont porté le dossier en lien avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de la nouvelle région. Ce n'est pas une structure de coopération fermée. La situation est un peu compliquée avec la position de Bordeaux qui n'a pas envie de développer des coopérations avec Bordeaux Montaigne ou Pau et La Rochelle. Le Président souhaite qu'un temps d'échange ait lieu sur cette question parce qu'elle est stratégique.

Monsieur Philippe BRISSONNET indique que quelques points positifs apparaissent dans cette logique de coopération mais aussi des points d'alerte, comme pour la coopération. Il est favorable à la coopération et vu le paysage qui se dessine dans l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation avec tous les problèmes rencontrés ces dernières années, il est assez logique d'avoir la coopération avec ces établissements. Des structures ont la volonté de coopérer mais avec des intérêts différents de ceux des établissements. Par exemple, l'ESEN n'a pas forcément un certain nombre de moyens et peut développer des projets. Le problème est de savoir quels sont les moyens mis en commun entre ces différentes structures pour réaliser les projets de la structure de coopération. Ces structures doivent s'inscrire dans une logique de coopération. Les Mooc sont à la mode. Leur efficacité a-t-elle été évaluée ? Dans les contrats de site, de grands axes sont développés. Ils ne sont pas discutables. Dans le détail, c'est un peu plus délicat. Il faut avoir un projet valable. En termes de gouvernance, il s'interroge sur le rôle des CA au final. Il est positif d'être dans la logique de coopération avec l'environnement d'établissements nationaux comme le CNED ou Canopé. Il faut aussi s'inquiéter de la déstructuration du modèle de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il émet des réserves sur les conséquences des contrats de site. Il n'est pas acceptable que les gens ne viennent pas discuter avec l'équipe politique de l'établissement. Ce que l'équipe présidentielle a construit avec les services dans le PIA III a été lu. Un certain nombre d'éléments se retrouvent dans ce contrat de site et à chaque fois les financements ne sont pas présents. La CGT s'oppose radicalement à ce paysage.

Le Président a plusieurs remarques. La question posée est de savoir comment développer des structures de coopérations territoriales qui ont du sens et comment mettre en place des gouvernances qui ne sont pas lourdes mais qui ont stratégiquement du sens en termes de formations, de relations internationales et de recherche. Il est favorable à des coopérations. Il est preneur de retours écrits de la part des administrateurs sur le projet de contrat de site, et de propositions et d'interrogations sur les questions de gouvernance. Tout cela va être objet de discussions dans les semaines à venir. Il est essentiel que le conseil d'administration soit saisi de ces questions et qu'il y ait des propositions sur les questions de gouvernance. Un conseil d'administration sera plein et entier, sera représentant des établissements et jouera le rôle essentiel sur les orientations. Un bureau exécutif est souhaitable. C'est une bonne opportunité d'avoir une structure moins lourde. Pour rappel, un partenariat très fort existe avec Canopé et l'enjeu du numérique est majeur. C'est un atout. Le Président est vigilant sur cette question de transfert. Il souhaite avoir une structure apportant une valeur ajoutée mais pas une superstructure ou une méta-structure. La loi avait l'objectif d'aller vers les fusions d'universités. L'université de Poitiers est pluridisciplinaire. La question posée est : quelle coopération à quelle échelle et quelle structure souple permettrait de développer cette coopération ? Ce n'est pas rien que l'Etat soit favorable à deux structures de coopération dans cette nouvelle région. Un des enjeux des semaines à venir est que les services juridiques de Poitiers et de Limoges avec le ministère vont devoir préciser de façon

importante les compétences de chaque structure envisagée dans cette gouvernance. L'avis des administrateurs sera important. Sur toutes ces questions, le Président consultera au fur et à mesure que le travail avancera.

Monsieur Karl JOULAIN explique que deux choses existent. Il y a d'une part le positionnement stratégique et d'autre part la gouvernance. Les élus ont toujours suivi le positionnement stratégique de faire quelque chose entre Paris et Bordeaux. Il pense que les comportements des dirigeants de la nouvelle région confortent ce choix stratégique. Il ne le remet pas en cause. Cette université pluridisciplinaire a tout intérêt à être dans un groupe autour de Paris, Bordeaux et Nantes. Au sujet de la gouvernance, le sentiment d'un immense gâchis est ressenti de la part des élus à la COMUE. Les élus font des interventions mais leur rôle apparaît inutile dans la COMUE. Ce conseil d'administration apparaît comme une chambre d'enregistrement. Une impression de méfiance existe de la part des structures démocratiques. Sur le paragraphe 6 du contrat de site, il est noté « pour renforcer l'efficacité des COMUE il est donc nécessaire d'adapter nos règles de fonctionnement nous inspirant des statuts d'établissements publics administratifs ». Donc cela fait penser que ce sera plutôt une structure administrative qu'une structure élue. C'est dans l'air du temps d'accélérer et de se méfier de la démocratie. Le conseil des membres ressemble à un CA. Le conseil d'orientation va faire des propositions. Il faudrait préciser son rôle. Ce sera un conseil d'orientation de personnes d'horizons assez différents qui se réunissent trois fois par an, qui vont conseiller des personnes qui se voient une fois par semaine. Un certain nombre d'interrogations existent sur ce rôle. Monsieur Karl JOULAIN a ressenti à la lecture du chapitre 6 une méfiance vis-à-vis des structures élues.

Madame Sandrine CHEVAILLER fait savoir que le SNPTES n'était pas favorable à cette COMUE. Elle n'a pas bien commencé donc il apparaît une interrogation sur son fondement. Ce contrat de site est beaucoup plus clair. Il donne enfin des éléments, cela donne l'impression que la COMUE va réellement travailler. Elle a le sentiment au CA d'enregistrements sur des choses qui n'étaient pas claires. Maintenant cela va dans un sens vraiment différent où les établissements vont enfin pouvoir travailler concrètement. Des questions demeurent sur les instances de gouvernance même si quelques interrogations ont été levées. Un positionnement doit être renforcé au vu de ce que donne à penser la présidence de la région. Elle espère que cette COMUE va enfin pouvoir travailler sur des choses concrètes, aller dans le bon sens même s'il n'y a pas de loi claire sur la société de confiance. Il serait dommage de passer à côté du rapprochement avec les opérateurs éducatifs qui sont géographiquement proches.

Le Vice-président en charge de la gouvernance et de la stratégie COMUE intervient au regard des différentes interventions pour préciser deux choses. Il partage le point de vue sur le fait que ce contrat de site est lié à la COMUE existante. Il trouve le point clair. Il est clairement écrit que la coordination, la coopération fait le fondement de la COMUE avec différents items. Soit la COMUE ne change pas et dans ce cas elle continue. Le décret s'applique avec un CAC, avec le CA tel qu'il fonctionne ou peut-être pas suffisamment bien parce que les compétences des organes dans le décret ne sont pas assez bien déterminées. Le « qui fait quoi » n'est pas assez clair et le contrat de site donne une orientation avec des instances existantes. Il faut prendre une autre opportunité qui est celle que va ouvrir la loi, c'est-à-dire reconfigurer l'association mais pour coopérer et coordonner. C'est ce qui est décidé par le CA de Poitiers et seulement avec les cinq objectifs définis. Le cadre de la gouvernance est redéfini. Il faudra un nouveau décret et redéfinir ensemble les instances. De fait, tout est ouvert. Il faudra aussi redéfinir ce qui n'est pas clairement défini dans l'ancien cadre. Il faut définir le rôle des fondateurs donc des membres à part entière comme l'université de Poitiers et des membres associés. L'ESEN n'est qu'un membre associé mais sa fonction et ses compétences ne sont pas définies. Le travail collectif doit définir le cadre d'un membre associé. En regardant l'ensemble des COMUE ou structures existantes, personne n'a mis le mot confédéral. Cela dit bien ce qui est voulu et l'intention est clairement définie dans le contrat.

Le Président trouve que cette discussion est importante. Il entend les différentes interventions. Le CA décide des orientations et n'est pas qu'une chambre d'enregistrement. Mais ce qu'ont dit les uns et les autres est quelque chose d'essentiel. Ce qui est intéressant dans les discussions, c'est de dire qu'il faut travailler le schéma, il faut travailler les compétences et il y aura un conseil d'administration. La question qui va être posée est : combien y a-t-il d'élus de chaque établissement ? Ce ne sont pas obligatoirement les trois membres fondateurs pour le même nombre d'élus. Après, il y aura un collège des membres associés. Il faut tester cette

piste d'une structure de coopération et de coordination plus légère et plus efficace. Des orientations sont plus explicites. Un point régulier sur ces questions sera fait en CA.

Monsieur El Mustapha BELGSIR intervient par rapport à la représentation des différentes collectivités au sein de ce CA. Il demande si le Président a réfléchi à cette question.

Le Président répond que le but est de renforcer les liens entre les deux communautés de Limoges et de Poitiers. Cette question est ouverte aussi dans les membres associés. Il faut avoir une structure qui fédère l'ensemble des opérateurs de l'enseignement supérieur de façon ouverte y compris en termes de public privé car il pourrait y avoir des opportunités intéressantes de partenaires intéressés pour rejoindre l'université et qui ne veulent pas aller à Bordeaux.

9) Présentation du portail HAL « Hiper Articles en Ligne »

Le Président invite Monsieur Nicolas PINET à présenter ce dossier.

Le Directeur-adjoint du Service commun de la documentation se présente. L'ouverture d'un portail institutionnel université de Poitiers sur HAL a été actée dans l'enceinte en juillet 2016. Le portail est ouvert de manière officielle depuis septembre. Il était fonctionnel mais il n'était pas ouvert à l'indexation sur google ni à l'intérieur de HAL. Il a été ouvert à l'indexation en décembre. Plus il y aura de recherches HAL université de Poitiers sur google, plus le résultat va remonter au fur et à mesure. HAL est une archive ouverte pluridisciplinaire qui est créée et soutenue par une UMS qui s'appelle le CCSD (Centre pour la Communication Scientifique Directe) à Lyon. Le fait que ce soit une UMS est important parce que HAL est un produit qui commence à être un peu ancien, de 2010 ou 2011. À l'époque il était porté uniquement par le CNRS. Il est devenu depuis 3 ans une infrastructure nationale de recherche qui fédère le CNRS et les universités. Le principe de HAL repose sur l'autoarchivage par les chercheurs de leurs publications et de leurs références de publications. Déposer ses travaux dans HAL est de la valorisation. Des études sont faites et démontrent ce qui est déjà perçu. Un papier dans une archive ouverte accessible à tous est deux fois plus lu et cité qu'un papier derrière un paywall. HAL génère des URL pérennes pour la citabilité un peu comme une plateforme gèrerait des DOI. C'est un archivage pérenne (20 ans) de tout ce qui est déposé sur HAL sur les serveurs du CINES (centre informatique national de l'enseignement supérieur). Une protection juridique existe pour tout ce qui est déposé puisque les dépôts sont horodatés. Un certain nombre de services annexes peuvent être déployés du type export des publications. Si une unité de recherche rentre l'ensemble de ses références sur HAL, il devient facile d'en tirer la liste. Un certain nombre de collections préexistaient déjà sur HAL. Des laboratoires de l'université étaient déjà présents avec des collections. Six étaient présents en 2015 et depuis dix-sept se sont ouverts. Il remercie Imédias qui a réalisé tout l'habillage graphique du portail. Au niveau SCD, des services ont été proposés du type saisie rétrospective de référence et surtout l'analyse de listes bibliographiques un peu ancienne de manière à voir ce qui peut être déposé comme PDF sur HAL. Tous les projets peuvent être étudiés. Pour information, le SCD a adhéré au club des utilisateurs de HAL créé en septembre 2016. Une communication institutionnelle est en préparation avec le service communication de l'université. HAL fonctionne un peu comme un jeu de poupées russes. Les déposants déposent, il est possible d'agglomérer les dépôts des déposants dans des collections de laboratoire, c'est-à-dire rattacher toutes les publications dont au moins un des auteurs est affilié à un laboratoire dans une collection de laboratoire. Ensuite en agrégeant les collections de laboratoire, il est possible de monter jusqu'à faire un portail d'établissement et l'agrégation de tous les portails d'établissements, les collections et les publications forment le portail HAL national. Tel qu'il a été conçu, tous les laboratoires de l'établissement sont redéclinés sur le portail et il est possible par un lien d'accéder soit à leurs collections si elles existent déjà, soit à une interrogation sur le nombre de dépôts du laboratoire. Le Juriscope n'a pas encore de collection, c'est en préparation. Donc cela ne renvoie qu'à une interrogation dans HAL de savoir quels sont les papiers affiliés au Juriscope qui ont été déposés. Le principe est assez simple. Des formations et des informations aux dépôts sont proposées.

Le Président remercie Monsieur Nicolas PINET pour sa présentation et demande comment diffuser l'information dans la communauté et si cela est en cours.

Monsieur Nicolas PINET répond que cela a été vu avec le service communication. Un certain nombre de choses leur ont été soumises. Cela devrait sortir sur le site institutionnel et sur les réseaux sociaux.

10) Présentation de la politique d'accompagnement des personnels entrepreneurs de l'université de Poitiers

Le Président invite le Vice-président de la Recherche à présenter ce dossier.

Monsieur Serge HUBERSON informe qu'il est convié à Paris pour parler de la recherche pour la COMUE et pour chacun des établissements lundi prochain. L'avis demandé aujourd'hui concerne la politique de soutien aux entrepreneurs. C'est un élément de la chaîne de l'innovation qui va de l'idée du laboratoire jusqu'à l'application et la sortie d'un produit sur le marché. Il s'agit ici de la politique de soutien aux entreprises issues de l'université. En effet, des collègues chercheurs ou ingénieurs à l'université décident d'aller soutenir un projet d'entreprise concernant leur recherche. Un certain nombre de dispositions légales permettent de savoir comment cela se met en place. Il semble nécessaire d'avoir cette discussion avec le CA car ces dispositions légales permettent des interprétations. Il est possible de refuser qu'un universitaire de l'établissement soit associé à une entreprise. La politique de l'université essaie de structurer de plus en plus et de soutenir tous les projets de ce type sur une structure commune université-entreprise, un laboratoire qui a une durée d'existence limitée, un projet défini pendant un temps défini avec des moyens définis. Cela permet de connaître le coût et de garder le contact avec les idées sortant de l'université. Le dispositif est affiné pour que les gains soient répartis de la manière la plus juste possible. Le problème évoqué ici est celui de la possibilité pour un certain nombre d'enseignants chercheurs d'aller travailler sur un projet d'entreprise avec deux situations, soit en créant l'entreprise, soit en participant au capital et à l'activité de l'entreprise. Dans le premier cas, la personne est gérante de l'entreprise. Dans le deuxième cas, la personne peut être associée à une création d'entreprise à laquelle un concours scientifique est porté. Cette activité se fait à temps partiel. L'activité principale reste celle d'enseignant chercheur. L'enjeu pour l'université est d'accompagner ces personnels. Pour les collègues qui ont des idées et pourraient déboucher sur des réalisations concrètes, cela permet de savoir comment l'université pourra les accompagner s'ils souhaitent aller plus loin dans la démarche. Trois situations types correspondant aux dispositions légales sont à distinguer. Le fait d'être gérant ou associé à l'entreprise est un détachement, une délégation ou une mise à disposition pour un délai de deux ans renouvelables trois fois. La deuxième situation est que la personne peut être détachée soit à temps plein, soit à temps partiel par tranche de cinq ans. Ensuite si c'est une simple participation au capital d'une entreprise, cela est également encadré. Pour être gérant ou associé, il faut dans tous les cas une autorisation de l'UP et il faut une autorisation de la commission de déontologie qui vérifiera qu'aucun conflit d'intérêt existe entre la nouvelle et l'ancienne position pour s'enrichir indument. Il faut faire très attention à ces dispositions. Pour les chercheurs détachés dans une entreprise sans participation au capital, il faut juste une autorisation du Président. S'il y a une participation au capital, il faut une autorisation de la commission de déontologie. Dans le cas où la personne est gérante ou associée détachée à plein temps, le coût pour l'université est entre zéro et le salaire complet. En général, le projet est accompagné la première année et ensuite l'entreprise prend le relais. Au niveau du coût, c'est similaire pour les chercheurs à temps partiel ou temps plein. Si un chercheur demande à travailler dans une entreprise en détachement, l'entreprise paye son salaire et s'il est à temps partiel dans une entreprise qui exploite une idée qu'il a eu dans son laboratoire, il faut voir s'il y a une plus-value pour l'université si cette idée est développée dans une entreprise. La participation au capital ne coûte rien à l'université. Des propositions sont à faire sur la prise de décisions. Un système a été mis en place dans lequel quatre CRCT ont été rajoutés pour favoriser la création d'entreprises. Il s'agit d'un avis du CAC (conseil académique). Le salaire peut être transformé. Des possibilités intermédiaires existent dont une qui consiste à transformer en prise de capital les salaires des universitaires la première ou deuxième année, donc à transformer en créance la somme mise dans l'entreprise. Une entreprise sur trente réussit. Un encadrement très strict est présent donc il faut un avis favorable du CA et une décision du Président. Lorsqu'il s'agit d'un détachement de chercheur simple sur CRCT, c'est le conseil académique simple et lorsqu'il s'agit d'aller plus loin, il faut demander l'avis du conseil académique et du CA car des moyens importants sont pris.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Philippe BRISSONNET pense que le cas présenté est intéressant. Certains chercheurs auront bénéficié des moyens pour créer des structures privées. Mais le point est positif dans la démarche.

Le Président trouve cela très bien parce qu'il faut permettre aux collègues de choisir leur vie. Cela est respectable et si une personne veut faire autre chose, il faut lui permettre. En termes de qualité de vie au travail, il ne faut pas enfermer les gens dans leur statut. Il aimerait que plus de collègues créent des choses. L'université peut permettre autre chose.

Monsieur Philippe BRISSONNET est d'accord.

Monsieur Serge HUBERSON prend l'exemple de la mise en place de ce dispositif. L'article 25.2 dit que les universités en général donnent une décharge de 20% et ne demandent rien en contrepartie. Il a refusé cette proposition. Cela doit être discuté en conseil académique et en CA. Il ne souhaite pas entrer dans un dispositif où des personnes se mettent dans une entreprise pour terminer leur recherche tranquillement ou autres. Il faut que les choses soient encadrées. En dehors du cas où cela touche uniquement l'activité de l'enseignant chercheur, une décision du CA est nécessaire et un curseur est mis en place.

Monsieur El Mustapha BELGSIR demande si cette créance transformable est acquise auprès de chercheurs étant 25.1 ou 25.2 ou sur quel statut.

Monsieur Serge HUBERSON répond qu'il y a une créance sur l'entreprise. En général, une décharge complète est accordée la première année. La deuxième année, cela devient une créance. La personne doit rembourser son salaire. Dans certains cas, cette créance peut être transformée en prise de capital.

Monsieur El Mustapha BELGSIR trouve que c'est une bonne idée. Plusieurs statuts existent, par exemple, des chercheurs qui veulent sortir peuvent être mis à la disposition de leur projet. S'ils sont mis à la disposition de leur projet, ils sont encore salariés de l'établissement public. Il demande si ce salaire qui est touché provenant de l'établissement public fait partie de la créance.

Monsieur Serge HUBERSON répond non. C'est entre zéro et un salaire complet.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 06

La politique d'accompagnement des personnels entrepreneurs de l'université de Poitiers est approuvée à l'unanimité.

11) Entrée au capital de la société Simedys

Le Président invite le vice-président de la Recherche à présenter ce dossier.

Monsieur Serge HUBERSON explique qu'il s'agit d'une société montée à partir d'un projet s'appelant Simlife. Il s'agit de reperfusion de corps pour permettre l'entraînement de chirurgiens. Un certain nombre de difficultés ont eu lieu dues au procédé lui-même. La commission de déontologie a pris son temps. Toutes les étapes ont été franchies et une très forte demande existe autour de ce procédé. Cette demande existait d'abord en France puis a dépassé les frontières. Les militaires s'intéressent également à la chirurgie réparatrice et cela leur permet de s'entraîner. Donc Simedys a été créée. Un enseignant de l'université a fait une demande de CRCT. Une discussion est en cours avec lui car il souhaite garder un pied dans l'université et l'autre dans l'entreprise. Pour le moment, il est à plein temps sur l'entreprise. Le dispositif a été mis à profit et la société exploite une licence qui est la propriété conjointe de l'université et du CNRS. Il faut faire une session de licence. Le CNRS a financé le brevet. La créance correspondant à la licence est limitée à 1750 euros. La demande est de transformer cette créance en prise de capital. Le but est d'avoir une partie non-négligeable du capital. Cela a des chances de bien fonctionner avec un risque nul. Si la société est valorisée, cela sera une bonne affaire pour l'université, comme cela fut le cas à plusieurs reprises. **Serge HUBERSON** demande si tout le monde est d'accord pour transformer les 1750 euros en capital de Simedys. Il croit dans ce projet.

Monsieur Philippe BRISSONNET demande combien met le CNRS et quel est la forme juridique de la société.

Monsieur Serge HUBERSON répond que le CNRS met la même somme et que la société est une SARL détenue par trois personnes.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 07

L'entrée au capital de la Société par actions simplifiée SIMEDYS par l'université de Poitiers, dans le cadre de la cession d'une licence transformée en participation au capital, pour un montant de 1.750,00 € (mille sept cent cinquante euros), est approuvée à l'unanimité.

12) Présentation de la Commission universitaire des relations internationales

Le Président invite la Vice-présidente en charge des Relations internationales à présenter ce dossier.

Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE explique que la commission universitaire des relations internationales a été mise en place comme un lieu de partage d'expériences au niveau des RI pour faire en sorte que cette politique des relations internationales soit partagée par tous. Il faut qu'elle émane des acteurs sur le terrain, dans les laboratoires et dans les composantes. Il faut pouvoir mettre des propositions sur la table et les faire valider par les commissions institutionnelles de l'établissement. Les objectifs sont de faire émerger une vision commune et de faciliter l'échange de façon à avoir des projets structurants entre les composantes et les laboratoires. Les relations internationales émanent des individus. Un besoin de développer une politique structurée avec des endroits du monde privilégiés apparaît. C'est aussi créer des liens plus profonds en formation ou en recherche avec des universités. L'idée est de se dire que si la faculté de droit a des relations très fortes avec l'Iran, il est possible de développer ces relations avec la faculté de sciences car des besoins émanent des universités iraniennes. Il ne faut pas que la politique des RI soit une politique individuelle mais qu'elle rayonne à l'échelle de l'établissement. Cette commission est donc un organe de réflexion qui doit être un organe opérationnel en ce sens qu'il doit pouvoir proposer des initiatives et les évaluer. Un réseau des correspondants RI est présent dans les laboratoires et dans les composantes. Il est très efficace et fait des propositions. Il manque parfois des retours sur l'évaluation de tel ou tel dispositif mis en place. Cette commission doit être en lien avec le terrain et avec les commissions statutaires comme la commission recherche, le CFVU et le CA. Cette commission est voulue comme une émanation du CAC qui va servir d'intermédiaire entre les acteurs de terrain et le pouvoir décisionnel au sein du CA. Elle a un rôle de transmission de liaison en gardant quelque chose qui fonctionne bien et en s'appuyant sur ce réseau des correspondants RI sans lequel il ne serait pas possible d'avoir ces synergies entre les différentes équipes et les remontés d'informations. Une composition a été imaginée pour cette CURI avec les VP concernés. Cela concerne le VP formation, le VP recherche, le VP vie de campus et culture et le VP étudiants. La DRI est aussi partie prenante avec la directrice DRI, son directeur adjoint, le chargé de mission réseaux internationaux Ludovic THILLY, qui représente l'université à une conférence à Bruxelles cette semaine sur la formation tout au long de la vie, puis des représentants, deux correspondants RI des laboratoires, deux correspondants RI des composantes, des élus à la commission formation vie universitaire et à la commission recherche. Un appel à bonne volonté a été fait dans la journée et dans l'après-midi, de nombreuses manifestations d'intérêt sont arrivées. Toutes les bonnes volontés ont été gardées. L'année 2018 va être une année d'expérimentation. Il va être regardé comment peut fonctionner cette CURI. Il est important d'y associer un personnel BIATSS pour bien accueillir les personnels internationaux. Cette CURI va se réunir sous la présidence de Christine FERNANDEZ-MALOIGNE qui est VPRI. Il y aura la possibilité d'inviter des experts dans les groupes de travail qui commencent à être mis en place. Toute personne pourra être entendue par la CURI pour faire des suggestions. Cette CURI viendra présenter deux fois par an le résultat de ses travaux, de ses réflexions ou les appels à projets mis en place. Les quatre groupes de travail ont été identifiés lors du lancement officiel par le Président le 9 janvier. Un premier groupe de travail porte sur l'attractivité des formations et l'application du traité de Bologne. Il s'agit de quelque chose de très important puisqu'il est question que les établissements qui n'appliquent pas strictement le traité de Bologne et notamment le supplément au diplôme ne puissent plus avoir accès à certains appels à projets, par exemple, dans le futur d'Erasmus plus. Le groupe numéro 4

s'intéresse à tout ce qui concerne la mobilité sortante des étudiants avec des aspects techniques sur les conversions de notes. Deux autres groupes de travail sont apparus. Un concerne l'incitation aux dépôts de projets européens, l'autre traite de l'aspect culturel qui est très important. L'idée est, par des événements interculturels, de regarder comment ces événements peuvent aussi être structurants sur des actions avec des partenaires internationaux en formation et en recherche.

Le Président remercie Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE. Il avait pris cet engagement car il souhaite que la politique des RI ne soit pas seulement définie par la Vice-présidente, Ludovic THILLY et le réseau des correspondants RI mais aussi par des élus du conseil académique et des collègues intéressés par cela. Il trouve cette première réunion intéressante. Quatre groupes de travail sont présents. Il souhaite aussi qu'il y ait une meilleure structuration des relations internationales et faire plus de choix. Un compte-rendu sera fait au CA régulièrement pour voir ce que propose cette commission et comment évolue la politique des RI.

Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE en profite pour lancer un appel. En dehors des personnes impliquées directement dans cette commission, si des personnes veulent participer à certains groupes de travail, il ne faut pas hésiter à l'interpeller pour participer ponctuellement à cette politique.

Monsieur Philippe BRISSONNET pense qu'il est assez positif de faire réémerger des réseaux avec cette structuration car certains réseaux qui existaient dans d'autres domaines sont un peu en déperdition et avec moins de lisibilité.

Le Président remarque que c'est pour cela que le conseil de la vie de campus a été placé en juin pour mettre en réseau les différentes structures de travail pour les étudiants.

Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE rajoute que beaucoup de chantiers sont en cours et il faut aider les plus jeunes collègues à aller dans des démarches de diplômes conjoints ou de doubles diplômes. Il faut les inciter à monter des projets européens. Cette CURI est là aussi pour aider l'ensemble des enseignants chercheurs et des personnels BIATSS à aller vers cette internationalisation qui est une richesse. L'université de Poitiers est identifiée par cette richesse. Il faut faire en sorte que cela se maintienne et s'amplifie.

13) Charte de l'étudiant réfugié, demandeur d'asile ayant la protection subsidiaire

Le Président invite la Vice-présidente en charge des Relations internationales à présenter ce dossier.

Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE informe que la charte a été mise en place à l'intention des étudiants réfugiés en situation d'asile bénéficiant de la gratuité d'inscription à l'université et des cours de français au centre FLE. Ils ont des droits mais aussi des devoirs. Un peu d'absentéisme a été remarqué pour certains. À partir du moment où l'université s'engage auprès d'eux pour les aider à réintégrer un cursus universitaire et à préparer une vie professionnelle, il est normal qu'ils aient des devoirs comme la ponctualité ou le respect des enseignants.

Le Président signale qu'il était important d'avoir un temps d'échange pour formaliser les choses. Un effort significatif est fait. L'enjeu est important aussi en termes de fonds publics.

Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE ajoute que l'enjeu est important pour les étudiants eux-mêmes parce qu'il y a eu quelques perturbateurs. Cette charte est un souhait commun de montrer que l'université s'engage. Cela implique financièrement mais aussi psychologiquement et moralement pour les enseignants.

14) Procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation du 21 novembre 2017

Le **Président** propose de passer au vote.

Délibération n° 8

Le **procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers-Université en date du 21 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.**

Le **Président** remercie Monsieur Michel GUERIN pour la qualité de son travail. Il a développé des partenariats nouveaux au niveau de la fondation. Il a su tisser beaucoup de liens. Il est en lien très étroit avec les orientations de l'université dans le soutien à l'épicerie sociale ou à la politique du handicap donc sur des valeurs essentielles.

15) Tarifs et subventions

Le **Président** propose de passer au vote.

Délibération n° 9

Le **Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et subventions présentés.**

16) Questions diverses

En l'absence de questions diverses, le **Président** lève la séance du Conseil d'administration.

Le **Président** du Conseil d'administration

Yves JEAN



